

VAUD

Prudence autour des plans d'eau en présence d'algues

Avec le retour des températures estivales, le risque de prolifération des cyanobactéries augmente à nouveau dans les plans d'eau et le pourtour des lacs. Le canton de Vaud appelle à faire preuve de vigilance et réitère ses conseils de prévention afin d'éviter l'exposition des jeunes enfants et des animaux. Ces «algues bleues» sont présentes naturellement dans les lacs. Mais leur développement est très variable selon les milieux et les saisons, explique mardi le canton.

L'augmentation de la température des eaux, associée à un apport de nutriments, peut provoquer une prolifération de ces organismes. Vu l'imprévisibilité du phénomène, qui apparaît souvent en quelques jours et disparaît aussi vite, il convient de rester vigilant.

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui, si elles sont ingérées, peuvent provoquer la mort d'animaux de compagnie, comme les chiens. Chez l'être humain, les symptômes sont variables, allant de problèmes gastro-intestinaux à des états grippaux ou des irritations de la peau. Si la plupart du temps les effets sont bénins, les jeunes enfants sont davantage concernés, car ils risquent d'avaler de l'eau durant la baignade. Ainsi, dans les eaux stagnantes ou en présence de dépôts à la surface, il convient de s'écarter des zones recouvertes d'un tapis d'algues ou de dépôts, d'éviter d'avaler de l'eau, de surveiller les jeunes enfants et de se doucher après la baignade. **ATS**

Près de 90 roses en compétition

NYON Qui sera la plus belle? Un jury évaluera des fleurs des quatre coins du monde à la roseraie de Bois-Bougy, ce week-end.

Nyon verra la vie en rose dès ce week-end. Samedi 17 juin s'y tiendra le 4e Concours international de la rose nouvelle, sous le regard d'un jury international de plus de 60 membres.

On les aime naturelles

Cette 4e édition du concours regroupe 89 rosiers, créés par 24 obtenteurs venus des quatre coins du monde: de la Suisse, évidemment, à l'Afrique du Sud en passant par les Etats-Unis ou le Japon. Si les plantations sont internationales, elles n'en restent pas moins naturelles. «A Nyon, l'usage de fongicides et de pesticides est en effet strictement interdit. Les varié-

tés en compétition doivent résister naturellement aux maladies et aux parasites», affirme la Ville de Nyon dans un communiqué publié hier.

Comment savoir laquelle sera récompensée?

«Les rosiers en compétition sont jugés en fonction d'une tablette établie par la Fédération mondiale des sociétés de roses», explique la Ville de Nyon. Le système de points détermine la médaille obtenue (or, argent ou certificat de mérite). Il dépend de plusieurs critères: aspect floral, végétation, résistance naturelle aux maladies et ravageurs et, enfin, le parfum.



Un jury va devoir déterminer quelles sont les plus belles et plus résistantes des roses présentées à la roseraie de Bois-Bougy. MICHEL PERRET

L'association Les Amis de la Rose donne rendez-vous aux curieux le 23 juin de 16 à 19h, et le 24 juin de 10 à 14h lors de portes ouvertes de la rose-

raie. À noter qu'elle sera accessible librement durant tout l'été à partir du 26 juin, du lundi au vendredi de 8 à 16h. **ARU**



La question de la vidéosurveillance va se poser à la Municipalité»

DANIEL PITTET, municipal à Bière, en réponse à un conseiller communal. Le collège En Fagne a été cambriolé à deux reprises cette année.

ESSERTINES-SUR-ROLLE

Comment interdire le projet éolien sans le dire

A Essertines-sur-Rolle, une proposition de modification du règlement du Plan d'affectation, émise par le conseiller général Jacques Chabloz, suggère que toute construction de plus de 60 mètres de hauteur soit interdite sur le territoire communal. Jugée irrecevable par le bureau du Conseil général – car contraire au droit supérieur, notamment au Plan directeur cantonal – la proposition sera néanmoins transmise à une commission. Ainsi en a décidé l'organe délibérant, mardi soir.

Le conseiller général a assuré que sa proposition ne visait pas le projet éolien en particulier. L'Essertinois est pourtant l'auteur de plusieurs textes à ce sujet, notamment une motion sur un moratoire éolien, jugée récemment irrecevable par la Municipalité. **JOL**

L'image



NYON «La Côte» a eu le plaisir d'accueillir une quinzaine de personnes lors du briefing matinal de mardi. Ces rencontres régulières, réservées à nos abonnés, permettent ainsi à nos lecteurs de découvrir les coulisses de notre journal et de poser directement leurs questions à la rédaction. **PHOTO SIGFREDO HARO**

impresum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: Ets Ed. Cherix SA, Route de St-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon 1
www.lacote.ch - redaction.lacote.ch - Tél. 022 994 41 11

DIRECTION

Président du Conseil d'administration:
Stéphane Estival
Editeur:
Stéphane Estival

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs:
Quentin Riva

NYON
Route de Saint-Cergue 293, CP 1256
Tél: 022 994 41 11

MORGES
Rue de Lausanne 43b
vaud@impactmedias.ch
redaction.lacote.ch

Audience
30 000 lecteurs (Edition abonnés),
Remp MACH Basic 2020/2.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, reproduction, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation sur des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de l'éditeur. L'exploitation intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.

RÉDACTION

Rédacteur en chef:
Michel Jotterand
Rédacteur en chef adjoint:
Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur
abo.lacote.ch
ou via notre **service client:**
clientele@lacote.ch
Tél. 022 994 41 11

VAUD

Mettre fin à la solidarité fiscale entre ex-conjoints

Plusieurs députées ont fait le forcing mardi devant le Grand Conseil pour abolir une vieille pratique vaudoise: la responsabilité solidaire pour dette fiscale en cas de séparation pour les montants d'impôts payés. Le Conseil d'Etat a promis de réagir «rapidement».

Vaud est le seul canton romand où subsiste cette règle. Ailleurs, mais aussi pour l'impôt fédéral, la solidarité fiscale s'arrête dès que les époux ne vivent plus en ménage commun. La pratique vaudoise pénalise en grande majorité des femmes. Celles-ci, malgré leur séparation, doivent parfois rembourser la dette fiscale que leur ex-conjoint a contractée à l'époque où ils vivaient ensemble.

Plusieurs députées ont dénoncé mardi, à la veille de la Grève féministe, cette «discrimination», cette «injustice» qui plonge des femmes dans «la spirale infernale de l'endettement». Elles ont critiqué l'argument du Conseil d'Etat, qui affirme que c'est en raison d'un problème informatique que la loi ne peut pas encore être modifiée.

Dans une réponse à un postulat, le Conseil d'Etat a pris l'engagement de changer la loi. Mais, selon une majorité du Grand Conseil (67 voix à 63), cela n'est pas suffisant. La réponse au postulat a ainsi été refusée mardi, le gouvernement étant prié de revenir avec «des propositions concrètes» et un «calendrier». **ATS**

PUBLICITÉ



HÖGG
LIFTSYSTEME
LAUSANNE
☎ 021 800 06 91
ST.GALLEN
☎ 071 987 66 80
BERN
☎ 033 439 41 41

MONTE-ESCALIERS

LIFTS À PLATE-FORME
LIFTS À SIÈGE
HOMELIFTS

Les experts en lifts

www.hoegglift.ch

5 ANS DE GARANTIE

Livraison rapide